

Objectifs :

- Appréhender l'ensemble des éléments à prendre en compte lors de la fixation des prix de vente à l'export
- Identifier et utiliser l'Incoterm approprié en prenant en compte les évolutions des Incoterms applicables au 1er janvier 2020
- Savoir construire sa ou ses listes de prix Export

Programme :

- 1. Les éléments constitutifs de son prix de vente export**
 - Les éléments à prendre en compte lors de la fixation de son prix de vente à l'international
 - Adaptation du prix en fonction du pays visé ou pas ?
 - Sources d'information disponibles
- 2. Présentation générale des règles INCOTERMS® 2020 de la Chambre de commerce Internationale**
 - Rôle des Règles Incoterms® dans l'environnement du commerce international
 - Les innovations des Règles Incoterms® 2020
 - Les principales distinctions entre les Incoterms® 2020 et Incoterms® 2010
 - Questions/réponses sur la 2ème partie
- 3. Cas pratiques**
 - Travail en sous-groupes sur le cas précis des participants
 - Discussion plénière sur les réponses aux cas pratiques

Intervenant : Franck CHAULVET

Méthode pédagogiques & documents remis :

Exposés théoriques et exercices pratiques, ateliers de création participative d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, livret stagiaire.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Directeur commercial, directeur de coopérative

Prérequis :

Tarifs :

Tarif adhérent : 400€ HT / jour / Stagiaire soit 480€ TTC / jour / stagiaire

Tarif non adhérent : 400€ HT / jour / Stagiaire soit 500€ TTC / jour / stagiaire

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 23 mars 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975